

Chaque enseignant ci-dessous déclare adhérer avec sa classe en conformité avec le règlement intérieur de l'OCCE du Gard (au moins un adulte par classe).

Classe	NIVEAU DE LA CLASSE	NOM DE L'ENSEIGNANT	Signature	Nombre d'élèves	Nombre d'adultes	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						Adhérents
TOTAL						

Cette feuille est à dupliquer si l'école a plus de 9 classes.

Vous devez affilier la totalité des effectifs de l'établissement ou de la classe.

Coopérateurs	Nombre	Tarif	Total	
Adhérents (élèves et adultes)		1.70 €		A
*Assurance Obligatoire (élèves et adultes)		0.25€		B
*Assurance des biens <u>propriété</u> de la coopérative Montant des biens assurés <input type="text"/> - 2000 € <input type="text"/> x 0.00688 € =				C
Abonnement à la revue Animation et Education 11 €				D
(A + B + C + D) MONTANT DU CHÈQUE OU DU VIREMENT				

L'Association Départementale OCCE souscrit un contrat d'assurance pour toutes ses coopératives, cette formule est obligatoire, aucun autre contrat n'est nécessaire.

- Si vous désirez recevoir les cartes d'adhérents, cochez la case
- Pour les comptes Caisse d'Épargne, Banque Postale, Banque Populaire et Crédit Mutuel nous vous proposons une adhésion par virement effectué par le siège OCCE 30

Je désire être prélevé de la somme de

Je ne désire pas être prélevé et j'envoie un chèque.

Pour les comptes Banque Postale nombre de dépôts d'espèces en 2017/2018 :

Adhésion à remplir obligatoirement par le mandataire de la coopérative,

c'est-à-dire le responsable de la coopérative de l'école :

Je soussigné(e), nom et prénom

Fonction :

Agissant en qualité de mandataire de la coopérative :

 ◇ de l'école

 ◇ du foyer coopératif ou de l'établissement spécialisé

demande l'adhésion à l'OCCE de élèves et adultes.

Fait à, le Signature :

Attention, le nombre d'élèves déclaré doit correspondre au nombre d'élèves inscrits dans la classe car tous sont concernés par les activités et l'assurance de la coopérative, même si certains n'ont pas versé de « participation financière » en début d'année (cf circulaire de juillet 2008)

La responsabilité civile et pénale de l'AD OCCE 30 et de son Président sont engagées dès lors qu'une action est entreprise par les adhérents à l'OCCE. Les activités menées par les coopératives (voyage, séjour, activités sportives, ...) rendent obligatoire la souscription d'un contrat par l'AD OCCE 30 pour la totalité de ses adhérents.

Toute déclaration de sinistre sera à envoyer à l'OCCE 30 qui fera suivre à l'assureur.

Renseignements sur le compte de votre coopérative. Merci de joindre un RIB.

Numéro de compte :

Etablissement :

Nom et prénom de l'autre signataire du compte OCCE, c'est-à-dire un autre enseignant qui a la signature sur le chéquier :

.....

Renseignements complémentaires :

Nom du directeur ou de la directrice :

Jour de décharge éventuel :

Nombre de classes de l'école Nombre d'élèves

**OUVERTURE DE COMPTE, CHANGEMENT DE MANDATAIRE OU DE
SIGNATAIRE (à renseigner).**

Si vous désirez ouvrir un compte :

Mandataire : Nom et prénom :
Fonction dans l'école :

Si vous désirez changer de mandataire, indiquez :

Nouveau mandataire : Nom et prénom :
Fonction dans l'école :

Ancien mandataire : Nom et prénom :

Si vous désirez un signataire supplémentaire ou une annulation de signature :

Signataire : Nom et prénom :
Fonction dans l'école :

Annulation : Nom et prénom :

A télécharger sur le site www.occe30.fr rubrique BANQUE le document à nous renvoyer avec ce bulletin en fonction de votre banque en y joignant : une copie de votre pièce d'identité valide, et un justificatif de domicile récent (sauf facture opérateur de téléphonie).

LES ENGAGEMENTS DU MANDATAIRE

- **Il est illégal de faire bénéficiaire du compte de la coopérative des classes qui n'adhèrent pas à l'OCCE.**
- Si une seule classe est adhérente, le mandataire est l'enseignant de la classe.
- Si deux classes ou plus sont adhérentes, un enseignant est le mandataire, un deuxième enseignant peut être signataire.
- Pour l'ouverture d'un compte bancaire ou toute autre démarche, contactez l'OCCE (et jamais directement les banques). Téléchargez les documents nécessaires sur le site occe30.
- Pour une non-réaffiliation (fermeture de la coopérative), en informer **avant le mois d'octobre**, l'OCCE, qui seule a le pouvoir de procéder à la fermeture du compte. Au-delà les cotisations seront dues.
- Le mandataire devra fournir à l'OCCE un bilan financier arrêté au 31 août 2018. En cas de départ de l'établissement (retraite, mutation...) **c'est au mandataire de l'année écoulée de laisser les comptes à jour et de remplir le bilan financier** car il demeure civilement responsable de cet exercice comptable.
- **TENIR un registre d'inventaire** des biens appartenant à la coopérative qui sera signé à chaque changement de mandataire.

Signature du mandataire

Signature du signataire